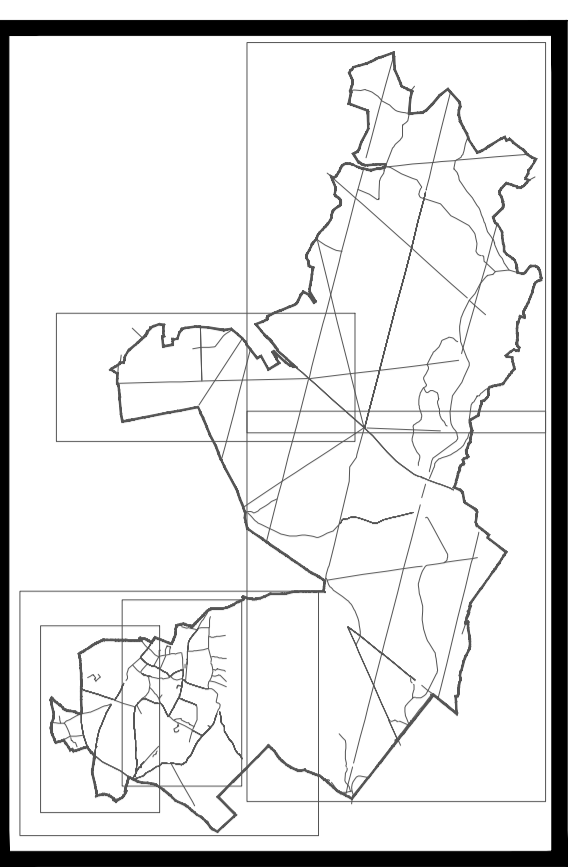


## Plan Local d'Urbanisme Document Graphique

version du 2 novembre 2017

Dossier approuvé par la Métropole

Commune entière Echelle : 1 / 10 000 e



MNA  
Fond cadastral 2013 Lambert CFS0 zone 9

### Légende

- A** : **Zonage**
- Emplacement réservé pour équipements publics**
- Obligation de maintenir ou créer des commerces et services au rdv
- Voie bruyante et marge de recul**
- Marge d'inconstructibilité par rapport au massif forestier (30 m)**
- Maré, bosquet ou groupe d'arbres protégés au titre des éléments paysagers**
- Haie protégée au titre des éléments paysagers et sa marge d'inconstructibilité de 4m**
- Axe d'écoulement temporaire et sa marge de recul de 25 m**
- Marge d'inconstructibilité par rapport aux mores (5 ou 10 m)**
- Périmètre de protection des monuments historiques (500 m)**
- Périmètre de 50 m autour des bâtiments d'élevage**
- Bâtiment remarquable**
- Bâtiment avec changement de destination autorisé en zone A**
- A : espaces agricoles**
- N : espaces naturels protégés**
- Uz1 : habitat et commerces (centre-bourg)**
- Uz2 : habitat dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (anciennes scieries)**
- Uba : habitat et activités compatibles (périphérie du bourg)**
- Ubi : équipements publics, activités sportives**
- Ulc : équipements publics (cimetières)**
- Ude : habitat et activités compatibles (lotissements)**
- Udo : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (en tissu urbain existant)**
- Uda : habitat et activités compatibles (périphérie du bourg)**
- Uie : activités économiques, logement de fonction autorisé**
- Uib : activités économiques, logement de fonction autorisé**
- 1AU : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (en secteur non urbanisés)**
- 2AU : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (en secteur non urbanisés)**
- 3AU : habitat et activités compatibles, dans le cadre d'opérations de modification du PLU (en secteur non urbanisés)**

### Emplacements réservés pour équipements publics

N°	Désignation de l'équipement	Localisation	Surface
1	Centre associatif Communauté	Commune	5 002
2	Centre associatif Communauté	Commune	5 002
3	Equipement de la zone rurale	Commune	1 319
4	Equipement de la zone rurale	Commune	1 319
5	Voie d'accès au site de la zone rurale	Commune	1 552

